

# Educateur Spécialisé (ES)

ANNEXE N°2

## PROJET PÉDAGOGIQUE

PROJET PÉDAGOGIQUE ET MOYENS  
PÉDAGOGIQUES POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA  
FORMATION

# Table des matières

I.	Projet pédagogique propre à la préparation du diplôme d'éducateur Spécialisé	1
I.1	Définition de la profession et du contexte de l'intervention	1
I.2	Conditions d'exercice et modalités d'intervention	2
I.3	Rôle et fonctions	2
I.4	Public concerné et champs d'intervention	3
I.5	Intentions Pédagogiques	3
I.6	Orientations Pédagogiques	4
I.7	Progression Pédagogique	5
I.8	L'architecture pédagogique	6
II	Moyens pédagogiques pour la mise en œuvre de cette formation	8
II.1	Le Conseil d'étude	9
III	Moyens mis a disposition des eleves et etudiants pour prendre connaissance du projet avant leur inscription en formation	10
III.1	Site internet	10
III.2	Communication externe	11

## I. PROJET PEDAGOGIQUE PROPRE A LA PREPARATION DU DIPLOME D'EDUCATEUR SPECIALISE

La commande sociale à laquelle doivent répondre les filières éducatives et sociales est double :

- Former les travailleurs sociaux de demain par la construction des compétences requises, en tenant compte des évolutions rapides des contextes institutionnels, politiques, juridiques, législatifs, sociologiques, et des problématiques sociales contemporaines. Cette formation doit être générique, et proposer des compétences transférables aux différents champs d'intervention ;
- Qualifier les étudiant/stagiaires en activant la préparation au Diplôme d'Etat, par la mise en œuvre de séquences pédagogiques combinant des travaux collectifs et des temps d'accompagnement individualisé.

Au-delà de ces deux objectifs d'importance, voici le projet de la filière :

La filière éducative se doit, dans le respect du cadre légal et des orientations institutionnelles de former les éducateurs spécialisés de demain aptes à accompagner et soutenir des enfants, adolescents familles et groupes de vulnérabilité ou de handicap. Il exerce dans le champ de l'éducation spécialisée, le champ social, le champ scolaire, le champ de la santé, le champ sanitaire, le champ de l'insertion professionnelle et/ou dans le champ judiciaire.

Les textes réglementaires 2018 ont redéfini le cadre de la profession et du contexte d'intervention en éducation spécialisée et l'organisation en référentiel professionnel. Le référentiel de formation est basé sur ces textes et intègre cette réforme.

Voici le référentiel de formation permettant le développement des compétences professionnelles :

### I.1 Définition de la profession et du contexte de l'intervention

L'éducateur spécialisé est un professionnel du travail social. Il exerce dans le cadre d'un mandat et de missions institutionnelles. Il accompagne, dans une démarche éducative et sociale globale, des personnes, des groupes ou des familles en difficulté dans le développement de leurs capacités de socialisation, d'autonomie, d'intégration ou d'insertion<sup>1</sup>.

L'éducateur spécialisé intervient dans une démarche éthique dans le respect de l'altérité. Il favorise l'instauration d'une relation à l'autre en adoptant une démarche réflexive sur ses pratiques professionnelles. Il s'inscrit dans une analyse partagée de sa pratique professionnelle dans le respect de la confidentialité des informations concernant les personnes.

---

<sup>1</sup> Références : Code de l'action sociale et des familles : article D.451-41

## **I.2 Conditions d'exercice et modalités d'intervention**

L'éducateur spécialisé intervient dans le cadre des politiques partenariales de prévention, de protection et d'insertion.

Il travaille au sein d'une équipe pluridisciplinaire ou pluriprofessionnelle. Son intervention s'effectue dans le respect du projet institutionnel et de l'expression de la demande des personnes accompagnées.

En fonction de son cadre institutionnel et de ses missions, il est amené à organiser et/ou coordonner des projets et/ou mobiliser des équipes dans la mise en place d'actions socio-éducatives en interne ou dans le cadre de travail en partenariat. Il est en lien avec des partenaires et des réseaux d'acteurs du territoire.

L'éducateur spécialisé est en veille professionnelle et développe une expertise sur les évolutions du secteur ou de l'environnement dans lequel il agit et intervient. Il intègre les évolutions dans son activité et dans ses modes d'intervention et partage ses analyses avec les acteurs concernés.

## **I.3 Rôle et fonctions**

L'éducateur spécialisé travaille auprès d'enfants, adultes, familles et groupes en difficulté en situation de vulnérabilité ou de handicap auprès desquels il contribue à créer les conditions pour qu'ils soient protégés et accompagnés, considérés dans leurs droits et puissent les faire valoir.

L'éducateur spécialisé contribue au processus de socialisation et d'autonomie des personnes. Il favorise le renforcement des liens sociaux et des solidarités dans l'environnement des personnes et de la société.

Il aide au développement de la personnalité et à l'épanouissement de la personne et peut contribuer à son insertion socioprofessionnelle.

L'éducateur spécialisé établit une relation éducative à partir de ses observations et de situations du quotidien dans des espaces institutionnels formels et informels.

Dans sa pratique, il adopte des attitudes et des postures basées notamment sur l'empathie, l'écoute et la bienveillance. Il s'adapte à l'autre en se rendant disponible.

Il est amené à élaborer un accompagnement éducatif avec la personne ou le groupe dans une temporalité tenant compte des singularités, des aspirations et des potentialités de chacun.

Il s'inscrit dans un travail d'équipe avec laquelle il partage et analyse des hypothèses de travail adaptées aux besoins repérés.

Il conçoit, conduit, évalue des actions socio-éducatives dans le cadre de projets personnalisés, crée et met en œuvre des actions mobilisant différentes méthodologies, propose des activités, des médiations et fait preuve de créativité.

Il émet des propositions pour l'analyse des besoins, l'évaluation et l'ajustement des orientations des politiques éducatives ou sociales menées dans les institutions avec lesquelles il travaille dans le respect de la confidentialité des informations concernant les personnes.

Dans un but de transmission de connaissances et savoir-faire professionnels, et après l'acquisition d'une expérience significative, le professionnel participe au processus de professionnalisation y compris en exerçant des fonctions de référent professionnel auprès des personnes en formation (initiale ou continue) en lien avec les établissements de formation.

## **I.4 Public concerné et champs d'intervention**

### **Public**

Enfants, adolescents, adultes, familles et groupes en situation de vulnérabilité ou de handicap...

### **Employeurs**

Collectivités locales, associations, entreprises, établissements publics, les trois fonctions publiques (Etat, Hospitalière, Territoriale),...

### **Politiques sociales**

Protection de l'enfance, insertion, handicap, protection judiciaire de la jeunesse...

### **Lieux d'intervention**

Maisons d'enfants à caractère social, foyers de l'enfance, foyers jeunes travailleurs, centres maternels, aide éducative en milieu ouvert, centres de prévention spécialisée, centres d'hébergement et de réinsertion sociale, unités d'hébergement diversifiées, foyers maternels, établissements scolaires, instituts d'éducation motrice, instituts médico-éducatifs, établissements d'aide par le travail (ESAT), centres médico-psychopédagogiques (CMPP), hôpitaux...

## **I.5 Intentions Pédagogiques**

L'action éducative spécialisée vise ainsi à permettre à la personne accompagnée individuellement ou en groupe de :

- Restaurer ou préserver son autonomie, son intégrité physique, morale et affective ;
- Développer ses capacités de socialisation, d'intégration et d'insertion ;
- Développer ses aptitudes à la vie sociale, économique, culturelle et politique ;
- Connaître et faire valoir ses droits et ses devoirs ;
- Se reconnaître et être reconnu dans sa légitimité au sein de son environnement et de la communauté nationale.

L'éducateur spécialisé doit ainsi avoir acquis des compétences dans les domaines suivants :

- L'accompagnement social et éducatif spécialisé ;
- La conception et la conduite de projet éducatif spécialisé ;
- La communication professionnelle ;
- L'implication dans les dynamiques partenariales, institutionnelles et inter institutionnelles.

L'éducateur spécialisé doit avoir acquis la capacité d'exercer ces compétences au sein d'une institution, d'un service :

- avec une équipe ;
- dans un réseau partenarial ;
- au cœur d'un territoire.

Le projet pédagogique de formation des Educateurs Spécialisés et sa mise en œuvre se déclinent de manière différente :

- d'une part, pour les étudiants relevant de la formation initiale qui, pour majorité d'entre eux, ont à leur entrée en formation, peu ou pas d'expérience professionnelle dans le secteur et une représentation toute relative du métier et des publics ;
- d'autre part, pour les salariés en Formation Continue ou en Apprentissage inscrits dans une pratique professionnelle, pour qui une phase de positionnement doit découler du repérage des savoirs et compétences acquis dans le cadre de celle-ci.

Ce statut différencié n'appelle pas la constitution de promotions distinctes mais amène à proposer un accompagnement pédagogique partiellement différencié, notamment au cours des semestres 5 et 6, ou dans le domaine de l'alternance.

## **I.6 Orientations Pédagogiques**

En s'appuyant sur les contenus des différents domaines de formation, l'équipe pédagogique vise à conduire l'apprentissage, chez les étudiants, des éléments nécessaires à l'exercice de la fonction éducative tant sur le plan personnel que sur le plan professionnel.

Les objectifs au plan personnel :

- se doter d'outils de communication et d'expression, développer ses capacités créatives ;
- apprendre à nommer sa propre implication dans la relation éducative ;
- réfléchir sur ses propres aptitudes à l'autonomie, ses appartenances identitaires et sa propre intégration des normes sociales ;
- apprendre à être responsable (valeurs morales et éthiques et cadre déontologique) ;
- apprendre à se situer au sein d'un collectif ;
- apprendre à analyser ses difficultés, ses ressources dans sa relation à autrui.

Les objectifs au plan de l'apprenant en formation :

- se situer par rapport à un contexte général du travail social dans les institutions, dans le droit, dans un environnement social, politique, économique ;
- expérimenter la relation à l'autre, en général, en formation (entre pairs, avec l'équipe des formateurs, les partenaires de la formation), avec les bénéficiaires, dans la relation d'aide, avec les professionnels en équipe ;
- connaissance plus structurée des publics et des éléments du métier ;
- développer la réflexivité sur ses pratiques professionnelles.

Les objectifs au plan professionnel :

- Acquérir des connaissances en sciences humaines et sociales,
- Développer la connaissance des problématiques des différents publics et des différentes prises en charge,
- Développer la connaissance de l'environnement économique et social de l'Action Sociale,
- Acquérir la connaissance du cadre juridique des différents dispositifs,
- Se doter d'une culture professionnelle,
- Elaborer son projet professionnel.

Ces éléments constitutifs d'un parcours de professionnalisation, inscrit dans une dynamique d'alternance, visent à former un éducateur spécialisé qui sache, au sein d'une institution, d'un service, d'une équipe :

- identifier le sens des missions leurs obligations et limites ;
- identifier les contours de son métier afin de trouver sa juste place dans le travail en équipe pluridisciplinaire intra et extra muros, en réseau et/ou en partenariat ;
- être respectueux de la personne et des groupes humains rencontrés ;
- s'appuyer sur des savoirs, savoir-faire et savoir-être adaptés aux personnes accompagnées et aux particularités des situations vécues ;
- être capable de rendre compte de son intervention au regard du besoin de l'utilisateur ;
- être acteur de la mise en œuvre de projets d'action éducative réalistes et évaluables au niveau individuel ou collectif.

Ces intentions pédagogiques vont se décliner et s'opérationnaliser pour un public d'apprenants en voie directe et voie promotionnelle, tout en intégrant dans une pédagogie différenciée les publics bénéficiant de la VAE.

## **1.7 Progression Pédagogique**

L'organisation de la formation par domaine de compétences respecte la logique du processus de la formation professionnelle en alternance inscrit dans une temporalité particulière. Ce processus permet le développement de compétences et l'émergence d'un positionnement professionnel, d'une posture réflexive nécessaire pour aborder les questions éthiques et déontologiques.

Par ailleurs, conformément aux modalités de mise en œuvre du système européen de transfert et d'accumulation des crédits (ECTS, European Credit Transfer and Accumulation System), la formation préparant au diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé est organisée en Unités d'Enseignement (UE). Les UE sont valorisées en crédits et sont répartis sur six semestres. La valeur de l'ensemble des unités d'enseignement composant chacun des six semestres ne peut dépasser 30 crédits ECTS.

La progression pédagogique proposée s'est construite à partir d'une expérience de la modularisation de la formation probante au sein de la filière depuis plusieurs années. Elle a été ensuite remaniée en tenant compte des évaluations continues de la formation dispensée (bilans des employeurs, référents de stage, stagiaires, équipe pédagogique).

Cette formation se déroule sur six semestres, distincts dans leurs contenus et objectifs afin de structurer le passage d'une posture d'apprenant à celle d'un professionnel en devenir.

Le parcours de formation est construit dans une double dynamique :

- une dynamique individuelle étayée par un accompagnement personnalisé assuré de façon préférentielle par un formateur de la filière ou le cas échéant par un formateur occasionnel en lien avec un formateur pour assurer la fonction de Conseiller d'Etude-Alternance ;
- une dynamique collective étayée par des mises en situations groupales avec des supports divers (réflexion partagée, production collective, etc.).

Le parcours de formation s'élabore au sein d'une dynamique d'alternance intégrative qui privilégie la mise en cohérence entre apports théoriques, étape du parcours de professionnalisation et mise en situation professionnelle, en stage ou en emploi.

Ce parcours est composé de six semestres aux objectifs affirmés qui articulent stages, temps de travail en centre et temps de travail personnel.

Ces intentions pédagogiques vont se décliner et s'opérationnaliser, pour un public d'étudiants stagiaires en formation initiale, tout en intégrant dans une pédagogie différenciée, les apprenants en parcours post VAE et des salariés en formation.

## **1.8 L'architecture pédagogique**

Depuis le 22 Aout 2018, la réglementation reconnaît à l'Éducateur Spécialisé (ES), comme pour les autres professionnels concernés par cette réforme (ASS, ETS, EJE, CESH) un niveau de qualification II (grade licence), et favorise la dynamique de transversalité entre les filières de formation et les métiers préparés à travers l'identification d'un socle commun de formation non limité aux domaines de compétences 3 et 4, ce qui favorise la dynamique de transversalité entre les filières de formation et les métiers préparés.

La réforme réaffirme l'identité professionnelle de l'Éducateur Spécialisé (ES) en tant que travailleur social qui accompagne, dans une démarche éducative et sociale globale, des personnes, des groupes ou des familles en difficulté dans le développement de leurs capacités de socialisation, d'autonomie, d'intégration ou d'insertion.

L'architecture générale de la formation est déterminée par les modalités du référentiel professionnel et leurs déclinaisons en quatre domaines de compétences auxquels sont associés quatre domaines de certification. Cette conception permet de construire des dispositifs personnalisés pour les personnes bénéficiant de la VAE.

Deux Domaines de Compétences :

- Le Domaine de Compétences 1 : la relation éducative spécialisée ;
- Le Domaine de Compétences 2 : conception et conduite de projets éducatifs spécialisés.

Les compétences partagées sont des compétences qui se trouvent dans les domaines de compétence 1 et 2.

Ces compétences partagées sont les suivantes :

- accueillir, favoriser l'expression et l'autonomie des personnes ;
- analyser la demande et les besoins ;
- évaluer une situation ;
- concevoir un projet ;
- concevoir une intervention ;
- évaluer, ajuster son action ;
- mobiliser les ressources de la personne et favoriser sa participation ;
- accompagner une personne ;
- favoriser l'accès aux droits.



Deux Domaines de Compétences contributifs regroupent les compétences professionnelles communes aux autres travailleurs sociaux de niveau II :

- Le Domaine de Compétences 3 : travail en équipe pluriprofessionnelle et communication professionnelle ;
- Le Domaine de Compétences 4 : dynamiques interinstitutionnelles, partenariats et réseaux.

La formation s'appuie sur l'alternance entre des périodes de formation théorique (1 450 heures) et des périodes de formation pratique (2 100 heures).

#### La formation théorique

La formation théorique d'une durée de 1 450 heures est construite à partir des domaines de compétences précités et comprend quatre domaines de formation permettant l'acquisition des connaissances et des techniques pédagogiques préparant aux compétences professionnelles.

**DF1 : La relation éducative spécialisée** : 500 heures

**DF2 : Conception et conduite de projet éducatif spécialisé** : 400h

**DF3 : Travail en équipe pluriprofessionnelle et communication professionnelle** : 300h

**DF4 : Dynamiques interinstitutionnelles, partenariats et réseaux** : 250h

Les Domaines de Formation comprennent des apports théoriques, des apports méthodologiques et du temps de « suivi et d'accompagnement formatif ».

Les apports théoriques, issus de plusieurs champs disciplinaires permettent la constitution d'un socle de connaissances. Les apports méthodologiques sont destinés à apporter des bases liées aussi bien aux domaines de compétences, qu'aux travaux demandés dans le cadre de la certification. Le « suivi et l'accompagnement formatif » a pour objectif de permettre à l'étudiant-stagiaire d'être soutenu dans la démarche de l'alternance et d'être guidé dans son positionnement professionnel.

L'organisation de la formation par domaine de compétences respecte la logique du processus de la formation professionnelle en alternance inscrit dans une temporalité particulière. Ce processus permet le développement de compétences et l'émergence d'un positionnement professionnel, d'une posture réflexive nécessaire pour aborder les questions éthiques et déontologiques.

#### La formation pratique (2 100 heures soit 60 semaines)

La formation pratique est structurée par 3 périodes qui permettent à l'étudiant de découvrir une pluralité d'institutions, de services (public et privé), de publics ainsi que des modalités d'intervention.

Au regard de l'arrêté du 22 Aout 2018 (NOR SSAA1812297A), relatif au Diplôme d'Etat d'Éducateur Spécialisé (ES), « La première période de formation pratique d'au moins 8 semaines est suivie au cours des deux premiers semestres. Elle peut se dérouler sur deux sites qualifiants. La totalité de cette formation pratique est effectuée auprès d'un référent professionnel d'éducateur spécialisé.

Les deuxième et troisième périodes sont d'une durée totale de 52 semaines. Elles peuvent se dérouler sur deux ou trois sites qualifiants. Ces formations pratiques, dont l'une peut être effectuée dans une structure recevant du public en situation d'hébergement, doivent être représentatives d'expériences diversifiées en termes de publics et de modalités d'interventions ». Au moins les deux tiers de ces formations pratiques sont effectuées auprès d'un référent professionnel d'éducateur spécialisé.

## II MOYENS PEDAGOGIQUES POUR LA MISE EN ŒUVRE DE CETTE FORMATION

La diversité des moyens pédagogiques est une composante importante de toute action de formation, car elle permet de mobiliser différemment les capacités cognitives des étudiants/stagiaires et de répondre aux différents « profils pédagogiques » que représente une promotion.

Les cours et enseignements de type magistral constituent une prestation pédagogique permettant l'apport de connaissances théoriques, méthodologiques, techniques. Il s'agit d'intervention préconstruite, plus ou moins interactive, à dominante de savoirs disciplinaires et/ou professionnels.

Ils doivent garder leur vocation première de transmission de connaissances, qu'il s'agisse de contenus disciplinaires, de présentations d'actions ou d'expériences, de conférences thématiques.

Les travaux dirigés (TD) constituent une prestation pédagogique s'appuyant fortement sur la dynamique du groupe, sur l'interactivité. Le TD est au service de l'appropriation d'apports théoriques, méthodologiques, techniques permettant de nommer, analyser des éléments en lien avec le métier et/ou leur rôle d'apprenant et stagiaire. Le Formateur endosse alors un rôle d'animation, et crée, suscite les conditions d'apprentissage. L'instillation de savoirs disciplinaires et/ou professionnels peut être opportune mais non préconstruite. Le Formateur saisit des opportunités d'apprentissage permettant la co-construction de savoirs à partir de celui des apprenants.

Ils représentent une ressource pédagogique importante, et, en fonction des objets, ils permettent d'atteindre plusieurs objectifs :

- la référence à un groupe de pairs dans la durée d'un ou de plusieurs semestres ;
- la confrontation des points de vue et idées régulées par un Formateur et l'expérience des réalités de la dynamique de groupes, construisant les compétences aux coopérations professionnelles ;
- la construction de compétences collectives en mutualisant les savoirs et expériences (TD de professionnalisation, travail de l'alternance...);
- les interactions plus aisées avec le Formateur, ce qui lui procure un espace de connaissances plus fines de l'étudiant/stagiaire.

Les séminaires constituent un ensemble de prestations (cours, TD) lié à une thématique, permettant un croisement de regards disciplinaires et/ou professionnels, trans-domaines de formation. C'est une mosaïque d'unités d'apprentissage issu de plusieurs Unités d'Enseignement. Ils peuvent se construire et s'activer au-delà de la filière ou dans le cadre de la transversalité entre les filières et entre les niveaux de formation.

La formation ouverte et/ou à distance et la formation en autonomie sont une modalité pédagogique qui favorise l'autonomie des étudiants, individuelle et collective. A partir de consignes de travail et de temps de régulation avec un Formateur, le groupe produit des connaissances et de l'expérience, qu'il peut partager ensuite avec l'ensemble de la promotion.

Les ateliers et mises en situations professionnelles permettent un travail technique de construction d'outils, travail des écrits professionnels – TIC. Les séquences de type jeux de rôle, permettent d'expérimenter différentes composantes de la relation professionnelle (communication / entretiens / conduite de réunions). Quant aux ateliers, ils sont utilisés dans le cadre de la préparation à la certification (guidances de mémoire, préparation aux soutenances). Enfin, les groupes d'initiation à l'analyse de la pratique constituent l'espace du travail de l'implication, et de la relation aux usagers ; ils sont obligatoirement accompagnés par un Formateur extérieur à la filière.

## II.1 Le Conseil d'étude

L'accompagnement du parcours de formation et de professionnalisation de l'étudiant-stagiaire se réalise dans le cadre d'un Conseil d'Etudes que ce soit en individuel ou en collectif :

- Accompagnement individualisé : le formateur chargé du conseil d'études est l'interlocuteur privilégié de l'étudiant-stagiaire dans le suivi de son parcours de professionnalisation : projets, bilans, aménagements particuliers, suivi de stage, processus d'alternance, appui à la préparation des épreuves de certification, commission d'année, etc ;
- Accompagnement collectif : des séquences en groupe de pairs, animées par le formateur conseil d'études, constituent un lieu de parole, d'expression, et de confrontations de points de vue, un lieu d'échanges sur le vécu et les expériences de stage mais aussi un espace où se construit l'identité professionnelle.

Ainsi le Conseil d'Étude doit permettre d'instaurer une articulation constructive entre parcours individuel et dynamique collective : il vise à garantir la cohérence du projet individuel dans un processus de formation complexe. Il doit permettre à l'étudiant-stagiaire de s'approprier son parcours, d'établir des liens entre théorie et pratique, de prendre du recul par rapport à ses expériences de stage, d'évaluer son implication et l'acquisition progressive des compétences attendues.

### **III MOYENS MIS A DISPOSITION DES ELEVES ET ETUDIANTS POUR PRENDRE CONNAISSANCE DU PROJET AVANT LEUR INSCRIPTION EN FORMATION**

L'IRTESS propose plusieurs modalités et différents supports à toute personne désirant disposer d'informations à propos de l'offre de formation :

- les objectifs des métiers préparés, les publics pris en considération, les principaux débouchés ;
- les objectifs de chacune des formations (domaines de compétences) et les modalités de la formation (durée, modalités de l'alternance...);
- le diplôme obtenu (niveau à la sortie de la formation) ;
- les modalités d'entrée (niveau d'entrée, conditions d'accès) et de sélection à l'entrée ;
- les voies d'accès à la certification (poursuite d'étude, apprentissage, cours d'emploi, VAE) ;
- les tarifs, les financements possibles.

#### **III.1 Site internet**

L'IRTESS dispose d'un site internet par lequel les informations actualisées, en lien avec les formations dispensées, les préparations, complétées par des liens et des documents téléchargeables disponibles en ligne

Avant leur inscription aux épreuves d'admission, l'établissement de formation porte à la connaissance des candidats le nombre de places disponibles, ainsi que le nombre de celles ouvertes en formation initiale (nombre de places financées par le conseil régional) et met à la disposition du candidat le projet pédagogique et le règlement d'admission, le formulaire de préinscription, les dates des épreuves. Les personnes intéressées peuvent retrouver :

- l'objectif, le programme, la formation, le diplôme, l'admission et les tarifs ;
- des permanences et/ou des réunions d'information collective sur les métiers, les formations et les conditions d'accès et sur les préparations aux concours ;
- un accueil téléphonique de premier niveau d'information (renseignements à partir des plaquettes de formation), puis de deuxième niveau auprès d'une assistante de formation ou d'un responsable de formation ;
- visibilité des parcours en admission post-bac : via Parcoursup, nouvelle plateforme nationale d'admission en première année des formations de l'enseignement supérieur. Elle permet aux lycéens, apprentis ou étudiants en réorientation souhaitant entrer dans l'enseignement supérieur, de se préinscrire, de déposer leurs vœux de poursuite d'études et de répondre aux propositions d'admission des établissements dispensant des formations de l'enseignement supérieur ;
- annuellement, notre établissement organise, en partenariat avec l'Université de Bourgogne, une journée « Portes ouvertes ». Cette journée co-animée par nos formateurs et étudiants, ainsi que par des professionnels de secteur nous permettent de renseigner de manière exhaustive toute personne ayant un projet de formation dans l'action sociale (soit en moyenne près de 300 personnes par an). Parallèlement, nous sommes également présents lors des salons d'étudiants ou directement dans les établissements d'enseignement secondaire.

### III.2 Communication externe

L'IRTESS met en œuvre plusieurs actions de communication externe, s'attachant à adapter sa communication auprès des différentes cibles visées.

Action de communication	Modalité des actions de communication		Cibles
	Rencontre	Internet	
Organisation d'événements / Participation à des événements  Co-animation avec les étudiants/stagiaires et des formateurs	Rencontres territoriales		Employeurs
	Forum Studyrama Dijon		Futurs candidats
	Salons		Futurs candidats
	Journée Portes Ouvertes Université/IRTESS		Futurs candidats
	Journées orientation organisées par les lycées		Futurs candidats
Actualisation de notre offre de formation		Site IRTESS	Tout public
		Site page jaune Formation	Tout public
		ONISEP	Tout public
		Portail Emfor (ESIA B-FC)	Tout public
		Info Jeunesse Bourgogne	Tout public
Témoignages		Témoignage étudiant en formation site UB	Tout public
Maintien du lien avec les acteurs de l'orientation et l'insertion	CIO		Orientation
	EMFOR		Information
	Pôle emploi		Prescripteur
	Mission locale		Prescripteur
	OPCA		Prescripteur/financeur
	CFA		Partenaire